

Communiqué de presse
Le 17 juin 2020

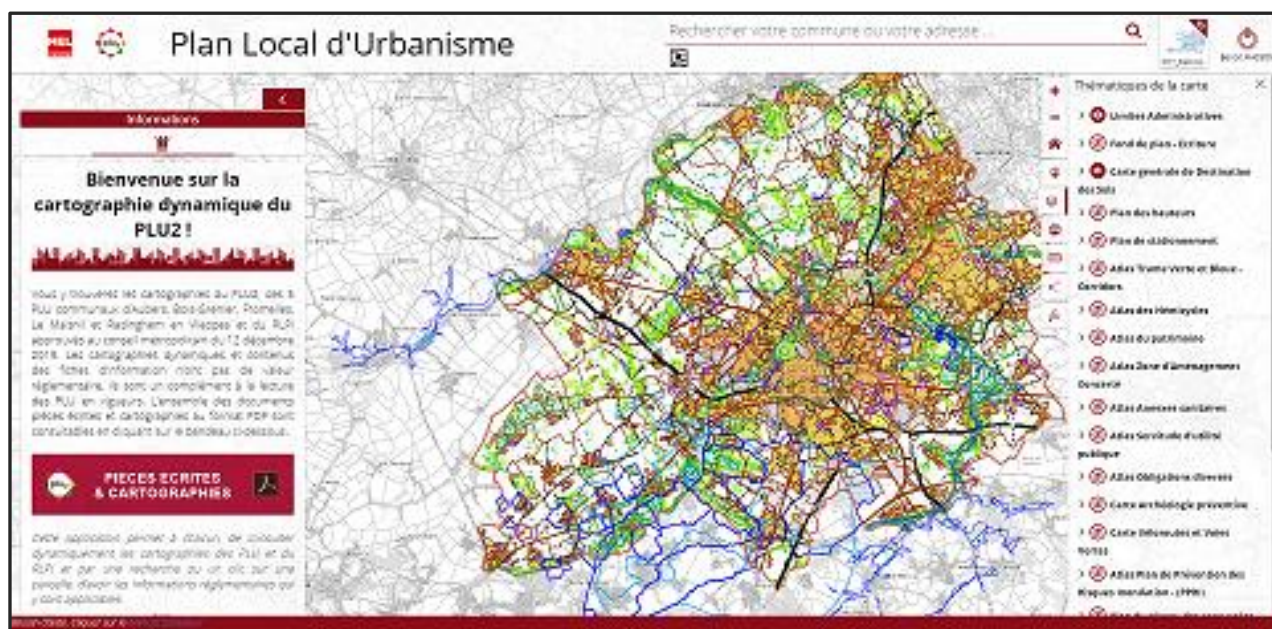
Le nouveau Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille entre en vigueur

Adopté au Conseil Métropolitain de décembre dernier, le nouveau Plan Local d'Urbanisme de la métropole (PLU2), entre en vigueur demain jeudi 18 juin. Il en est de même pour les PLU des cinq communes de l'ancienne Communauté de Communes de Weppes et du Règlement Local de Publicité intercommunal. La Métropole Européenne de Lille (MEL) a mis en place une cartographie dynamique simple d'utilisation pour permettre à tous les métropolitains de connaître en quelques clics les règles d'urbanisme qui s'appliquent à un terrain.

PLU2 : des projets de territoire qui deviennent réalité

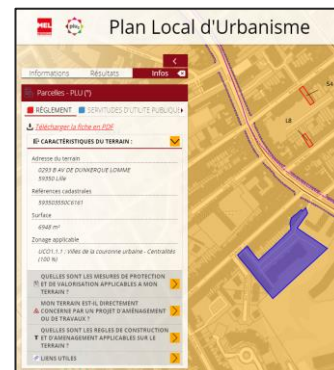
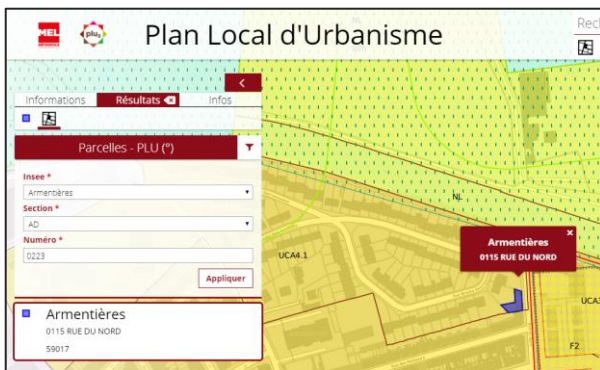
Le 18 juin 2020, les nouveaux Plan Locaux d'Urbanisme entrent en vigueur. Cette étape vient mettre un terme à leur révision générale entamées en 2015 par la MEL conjointement avec les communes, l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire métropolitain ainsi et les métropolitains qui ont permis de faire émerger bien plus qu'une nouvelle génération de document d'urbanisme : un nouveau projet de territoire pour les années à venir.

La cartographie dynamique : un nouvel outil pour une expérience améliorée



Pour se familiariser avec les nouveaux documents d'urbanisme, et en complément de la possibilité de les consulter dans leur intégralité, la MEL met à disposition de tous les métropolitains un nouvel outil : la cartographie interactive personnalisable du PLU2 : <https://carteplu2.lillemetropole.fr>.

L'interface permet aussi de consulter l'ensemble des cartes qui composent le PLU. Les usagers auront ainsi des réponses rapides à leurs questions concernant les possibilités et les obligations qui s'appliquent pour chaque parcelle de la métropole.



Un PLU ambitieux et exemplaire sur le plan environnemental

Le « PLU 1 », adopté le 8 octobre 2004 par le conseil de la Communauté Urbaine de Lille, portait déjà un projet de développement durable et la mise en œuvre du concept de ville renouvelée qui vise à recréer la ville sur elle-même. Avec le PLU2, le renouvellement urbain n'est plus une priorité mais un impératif.

La surface des zones urbanisables en dehors des parties urbanisées est divisée par quatre par rapport au PLU1.

Pour accompagner les nécessaires transformations face à l'urgence climatique mais aussi pour mieux répondre aux besoins des habitants et usagers du territoire, le PLU2 porte le projet d'une métropole « éco responsable ». Au cœur de ce projet, la préservation des ressources alimentaires et agricoles et de la ressource en eau potable sont des garanties de long terme.

Mais le PLU2 vise aussi à créer plus de qualité de vie au quotidien en développant les usages de proximité, en priorisant l'économie en ville, en optimisant les déplacements, en répondant aux besoins de se loger pour tous, en développant les espaces de respiration et de nature en ville... Autant de sujets qui résonnent particulièrement avec l'actualité de ces derniers mois.

Concrètement, le PLU2 délimite les secteurs constructibles et définit leur destination, les formes que doivent prendre les constructions et les exigences qu'elles doivent respecter en termes de qualité de fonctionnement et d'esthétique.

Un territoire couvert par 12 documents d'urbanisme

Désormais, ce sont 11 Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (sur le secteur sauvegardé de Lille) qui cohabitent sur le territoire métropolitain.

Pourquoi plusieurs documents pour un seul territoire ? Ces 3 dernières années, le territoire métropolitain s'est agrandi par 2 fois : la première fois en janvier 2017 lors de la fusion avec l'ancienne Communauté de communes des Weppes et la seconde en mars 2020 avec l'ancienne Communauté de communes de la Haute-Deûle.

Ainsi, en parallèle du PLU intercommunal, qui porte sur les 85 communes historiques de la MEL, a été engagée la révision générale de 5 PLU sur les communes de Aubers, Bois-Grenier, Fromelles, Le Maisnil et Radinghem-en-Weppes qui ont rejoint la MEL en 2017. En décembre 2019, le Conseil Métropolitain a approuvé six nouveaux PLU ou PLU2, couvrant l'ensemble du territoire métropolitain à cette date. Pour les communes ayant intégré la MEL en 2020 (Allennes-Les-Marais, Annoeulin, Bauvin, Carnin et Provin), les PLU communaux existants restent d'actualité.

Les dates clés de la révision générale du PLU2

Avec tant d'enjeux et de politiques publiques à croiser et avec l'ambition de co-construire le projet avec le plus grand nombre d'acteurs du territoire (communes, Etat, Chambres consulaires, associations, métropolitains, acteurs de l'aménagement et de la construction,...), la révision des PLU sur les 90 communes de la MEL ne pouvait que s'inscrire dans un processus long qui aura duré au final près de 5 ans.

- **18 juin 2020** : entrée en vigueur du PLU2
- **12 décembre 2019** : approbation du PLU2 par le Conseil Métropolitain
- **Entre novembre 2018 et janvier 2019** : enquête publique portant sur le projet du nouveau PLU
- **15 juin 2018** : Le Conseil Métropolitain arrête le projet du futur PLU
- **Janvier 2017 à Juin 2018** : consultation administrative (avis des personnes publiques sur le PLU)
- **Entre 2015 et octobre 2017** : concertation préalable avec les citoyens, les communes, les acteurs de l'aménagement du territoire (300 rencontres avec les communes et plus de 6000 avis et contributions de citoyens) -1^{er} arrêt du PLU par le conseil de la Métropole.
- **Février 2015** : démarrage de la révision générale du PLU

Entrée en vigueur du Règlement local de publicité

Adopté également en décembre dernier, le Règlement local de publicité métropolitain entre également en vigueur ce jeudi 18 juin. Il encadre l'affichage extérieur (publicités, enseignes et préenseignes) afin de lutter contre la pollution visuelle et préserver la qualité urbaine et architecturale du territoire.

À propos de la MEL

Au service des 95 communes qui la composent, la Métropole Européenne de Lille agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums.

www.lillemetropole.fr  @MEL_Lille  @metropolelille

Contacts presse :

Emilie Green-Leduc
M eleduc@lillemetropole.fr
T 03 20 21 26 60

Charlotte Roussel
M croussel@lillemetropole.fr
T 03 20 21 67 82